



# La Creuse Syndicaliste

Bulletin de l'union départementale  
Maison des syndicats  
11, Rue de Braconne 23000 GUERET  
☎ 05 55 52 06 46  
e-mail : udcet23@wanadoo.fr



2<sup>ème</sup> trimestre 2007  
Prix : 0,30 €

N° 213



EDITO : Patrice AUCLAIR.

## PLUS QUE JAMAIS, L'ACTION S'IMPOSE

**L**e péril « bleu » annoncé pour le 17 juin dernier n'a pas été à la hauteur des ambitions affichées par la droite. Néanmoins, ses vellétés à vouloir mettre en œuvre sa politique libérale ne pourront être conjurées que par l'action collective. Le chef de clan, Nicolas, Paul, Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa, descendant de la noblesse hongroise, entend bien s'arroger tous les droits, les pleins pouvoirs. Ses principaux courtisans sont tous des grands capitaines d'industrie et des magnats des médias. Nous comptons parmi eux, Bolloré, Bouygues, Lagardère, Dassault, de Castries, Arnaud, Pinault et beaucoup d'autres. Quand tant de soutiens de cet acabit portent un homme au sommet de l'Etat, c'est bien dans le seul but que celui-ci renvoie l'ascenseur. N'en doutons pas, Sarkozy va s'y employer.

**D**ans la manipulation médiatique et le brouillard électoral, « Mister Nicolas

Hyde » a enfilé durant le temps d'une campagne le tablier de bienfaiteur des masses laborieuses Il va devenir très rapidement le «docteur Jecking Sarkozy ». Les trop nombreux salariés qui ont voté pour lui ne resteront pas, espérons-le, sous anesthésie trop longtemps. Il est donc contraint d'opérer vite et fort, d'agir à la hussarde pour opérer la « rupture » annoncée et administrer sa politique économique et sociale de la réaction libérale qui rend le MEDEF enthousiaste.

**L'**assaut va être porté sur les régimes spéciaux, visant en fait l'ensemble de la branche vieillesse de la sécurité sociale. En quoi, s'attaquer à un régime peut –il être favorable aux autres ? Le service minimum est annoncé pour viser le droit de grève : droit pourtant constitutionnel. Les usagers des transports savent pourtant ce qu'est le service minimum : c'est leur quotidien tant les critères de rentabilité financière pèsent sur la qualité du service à rendre pour répondre à leurs besoins. C'est également le contournement de la loi des 35 heures, par les heures supplémentaires défiscalisées au nom de l'emploi (Voir article page 5). C'est aussi la TVA sociale qui pénalisera encore les plus modestes. C'est la remise en cause du Code du travail, avec la nouvelle codification, réduisant les droits et garanties des salariés. (Suite page 4)

### SOMMAIRE

~~~~~

Page 1 : EDITO

Page 2 : Union Locale Guéret

Page 3 : OZOO La Courtine Quel avenir ?

Page 4 : EDITO (suite)

- Territoriaux : (Conflit de St Vaury)
- Trésor : P. Madec écrit au journal « Capital »

Page 5 : Heures supplémentaires

- Elections à Pognon Genève
- Agenda

Page 6 : Congrès de la Fédération des activités postales et des télécoms

## UNION LOCALE CGT GUERET- ST VAURY

Depuis plusieurs mois nous avons essayé de redynamiser notre Union Locale de GUERET-SAINT VAURY, il faut le dire sans beaucoup de succès

Lors de la dernière réunion programmée le 22 Mai 2007 et cela malgré le peu de syndicats représentés (4 ou 5). Nous avons décidé d'avancer malgré le refus de la municipalité de Guéret et de la communauté de communes de nous fournir un local.

Il a été décidé que l'Union Locale continuerait d'occuper provisoirement les mêmes locaux que l'Union Départementale, ce qui nous permet une mutualisation des moyens.

Pour nous permettre d'avancer, une secrétaire et une secrétaire adjointe ont été désignées et confirmées avec l'élection du nouveau bureau lors de l'Assemblée Générale du 26 Juin 2007 à 18h00.

Lors de cette Assemblée ou six syndicats étaient présents, il a été décidé de redémarrer les permanences syndicales dès le mois de septembre.

Elles auront lieu le mercredi après-midi et le vendredi toute la journée afin de permettre aux salariés d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

Denise FAYARD (Pognon Genève)

CPPAP N° : 1208 S 06710

Parution trimestrielle

Bulletin imprimé par :

**Union Départementale CGT  
11 Rue de Braconnne 23000  
Guéret**

Directeur de publication :

Patrice AUCLAIR

PUBLIREPORTAGE

## Voir la prévoyance et l'épargne collectives autrement avec la Macif

### La Prévoyance collective, comment ça marche ?

**Complémentaire santé (mutuelle), prévoyance : tous ensemble c'est mieux !**

**Mutualiser** votre protection sociale complémentaire avec un régime obligatoire, c'est choisir de répartir le risque sur un plus grand nombre d'adhérents, c'est assurer la solidarité entre générations et globalement réduire les cotisations. C'est aussi bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux pour vous et votre employeur.

**Un régime gagnant pour votre pouvoir d'achat !**

**Qui doit choisir l'organisme assureur ?**

**La loi est muette** en ce domaine. Pour ne pas se voir imposer le choix d'un organisme assureur par l'employeur seul, **militez**, chaque fois que possible, pour créer une commission

mixte paritaire réunissant l'employeur, les organisations syndicales et les représentants du Comité d'entreprise.

**Une commission pour garder le contrôle !**

**Quels sont les droits du comité d'entreprise ?**

Quand le régime est obligatoire en complémentaire santé, prévoyance et retraite, le comité d'entreprise dispose d'un **droit d'information/consultation** lors de la mise en place ou de la modification de ce régime.

Il dispose aussi du droit de recevoir le rapport annuel de l'organisme assureur sur les comptes du régime.

**Pour en savoir plus, demandez-nous le guide que la Macif a réalisé à l'attention des représentants du personnel !**



### La Macif répond à tous vos besoins

Faites bénéficier les salariés de la force et de l'expérience d'un groupe qui protège 4,6 millions de personnes.

**Des valeurs mutualistes**

Avant d'être l'un des principaux assureurs de France, la Macif reste d'abord une mutuelle qui défend les valeurs humaines et solidaires. Pour elle, la finalité de l'activité économique, c'est d'être au service de ses sociétaires.

**Une transparence totale**

En allant bien au-delà des obligations légales, vous bénéficiez de données claires et fiables pour un pilotage de vos contrats en toute transparence.

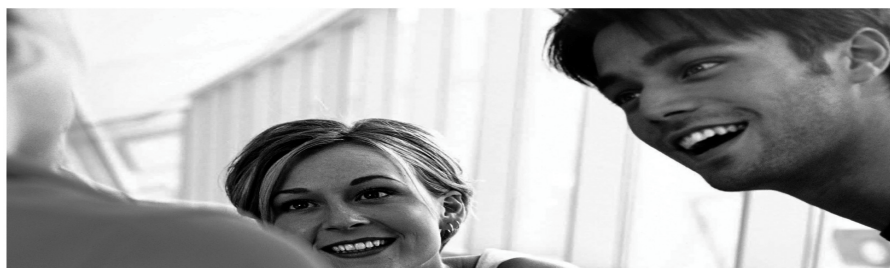
**Naturellement partenaire**

Parce que les cinq confédérations syndicales déterminent les choix et orientations de la Macif, elle est le partenaire privilégié pour répondre à l'ensemble de vos besoins. Mêlant le geste à la parole, le 14 septembre 2004 a été l'occasion de célébrer 20 ans d'une collaboration étroite et fructueuse concrétisée par la signature de la Déclaration commune.

**Votre conseil pour toutes les questions de protection sociale complémentaires et d'épargne dans l'entreprise**

Un interlocuteur commercial unique, expert de la protection sociale complémentaire, pour vous conseiller :

- analyser vos besoins en profondeur, pour concevoir avec vous des solutions durables,
- vous accompagner tout au long de la vie de vos contrats.



**Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 05 49 77 76 75 ou par messagerie électronique : [collective@macif.fr](mailto:collective@macif.fr)**

OZOO: QUEL AVENIRuel avenir ?

**Un climat de doutes et de craintes pèse sur les 180 salariés de la société OZOO située à La Courtine.**

**Les salariés viennent effectivement d'apprendre le rachat de l'entreprise WELLE par le groupe EPI, dont OZOO fait partie depuis 2000, pour un montant de 4,8 millions d'Euros.**

**Cette situation inquiète le syndicat CGT de l'usine qui n'a pas manqué d'interpeller la direction. Beaucoup de questions restent évasives ou sans réponse. L'avenir du site (seule unité du groupe dans la région\*) serait-il compromis ?**

Pour la direction, le site de La Courtine ne serait pas rentable, ce que conteste la CGT qui regrette que le personnel n'ait pas été informé de ce rachat, mais qu'il l'ait appris sur Internet. D'autre part, le groupe prévoit d'investir 10 millions d'Euros dans les 6 prochains mois sur ses différents sites, sauf à La Courtine. Pourquoi ?

Mr STRUB (PDG du groupe) vient de déclarer dans la revue « L'usine Nouvelle » un marché de 0.152 milliards d'Euros avec IKEA pour du mobilier qui sera produit ailleurs au motif que l'outil de production à La Courtine ne serait pas adapté alors que, comme le précise la CGT OZOO : « nous fabriquons déjà du IKEA pour 1.2 millions d'euros de chiffre d'affaire, il est possible de sous-traiter localement certaines pièces. Ce qui est à craindre, c'est que toute la production IKEA soit effectuée chez Welle. Le PDG du groupe écarte également toute notion de concurrence entre Welle et les autres sites Alsaciens, sans faire allusion à OZOO comme si OZOO n'était déjà plus dans le groupe ou placée en situation de concurrence avec les autres sites.

Autres interrogations :

- Pourquoi avoir investi à Welle dans une entreprise qui possède un outil de production obsolète (dixit Mr STRUB)? Cette usine aurait une calendreuse et pas Ozoo, mais comme le souligne la CGT : « 4,8 millions d'Euros pour une calendreuse, n'aurait été t-il pas plus judicieux d'en acheter une pour OZOO ? »

- Qu'en est-il de la décision du groupe de liquider OZOO en fin d'année si les comptes ne s'équilibrent pas ? Cette option n'était-elle pas préméditée, sachant qu'EPI serait un acheteur potentiel de Welle (Entreprise placée en redressement judiciaire depuis Août 2006)

- Un audit est en cours, à quelle fin ? La direction précise qu'il ne concerne pas la production dont la situation est bonne, mais les services commerciaux et administratifs et qu'il n'y a pas recherche de prétextes à un plan de licenciement derrière tout ça (35 salariés environ sont concernés)

- Quel est l'intérêt à faire appel à un consultant ? La direction affirme que ce consultant est « externe » au groupe. Pour la CGT, celui-ci qui n'est autre que Mr VOIRIN, un des 2 principaux actionnaires d'OZOO, a des intérêts directs dans la société et voit là un moyen « détourné » de ponctionner la société au profit d'un actionnaire pour une prestation dont le but n'est pas clairement identifié.

En conclusion, la CGT OZOO dénonce le comportement de la direction qui cache les réelles intentions du groupe sur l'avenir de l'entreprise de La Courtine en ne cherchant pas à diversifier sa production. La CGT étudie la possibilité de déposer un droit d'alerte et d'appeler le personnel à la vigilance voire à la mobilisation si les doutes et les craintes n'étaient pas apaisés par des engagements forts de la direction.

Olivier JAZEIX

\* Entreprise Welle (Moselle), ALPASAN (Bas Rhin) qui exporte au demeurant du mobilier de Chine, EPI (Bas Rhin) et Hautecoeur (Région parisienne) composent le reste du Groupe

( suite de l'Edito) Avec de telles mesures, le corps social va vite s'extirper de ses vapeurs sécuritaires, nationalistes, corporatistes et individualistes. Il ne sera dès lors pas difficile de trouver dans ce tourbillon libéral les raisons de l'action collective et de les faire partager par le plus grand nombre. Sarkozy se trompe en déclarant que le vote des électeurs ne donne aucune légitimité à l'action syndicale. Les salariés ont leur mot à dire sur la façon dont les questions sociales seront traitées. Dans ce domaine, rien n'est écrit d'avance. L'espoir social n'est pas éteint.

Territoriaux : Conflit de St Vaury

**Le dossier concernant le décompte des jours d'absences de nature diverse dans cette collectivité n'est pas clos. Où en sommes-nous ?**

Depuis le mois d'avril, le Préfet de la Creuse a nommé le Directeur de la DDTEFP comme médiateur. Ce dernier a rendu son rapport le 6 juin. Certaines anomalies que la CGT avait soulignées sont reconnues par le médiateur. Il énonce clairement des « dysfonctionnements » qui portent sur : **un décompte approximatif des jours de congés payés et des JRTT, une attribution hétérogène des jours de fractionnement, une comptabilisation des jours de maladie ne s'appuyant pas sur la réalité des temps de travail sensés être effectués sur les période considérées, une comptabilisation à zéro des jours de grève conduisant à une récupération de facto de ces jours, de nombreux et importants dépassements de la durée du travail légale, une mauvaise connaissance des règles relatives à la mise en place de l'annualisation du temps de travail et une gestion opaque des autorisations d'absence diverses.**

Des négociations vont s'engager. Pour la CGT, qui a la réelle volonté de sortir de cette crise, il serait inconcevable désormais que la municipalité ne prenne pas en compte l'avis du médiateur. Un point de divergence néanmoins demeure. Il porte sur les acquis sociaux d'avant la RTT (5 jours de congés exceptionnels repris lors du passage à 35 H 00). Pour la CGT, ces jours ne peuvent être assimilés à des jours dits « RTT ».

Le poids médiatique, la solidarité des agents de la commune et le soutien des structures interprofessionnelles de la CGT confortent notre syndicat départemental des communaux dans sa conviction qu'une seule voie est désormais possible : celle d'un règlement imminent et favorable aux agents concernés.

**Relation ou pas avec ce conflit :** 12 agents territoriaux ont adhéré à la CGT depuis Avril 2007.

**TRESOR : P. MADEC, Secrétaire du syndicat écrit au journal « CAPITAL »**

Monsieur le rédacteur en chef de Capital

J'ai lu attentivement vos différents articles (numéro de juin 07) où vous tirez haro sur les fonctionnaires. Vos articles sont truffés d'erreurs (volontaires ou pas !!!).

Je me permets d'apporter au nom de mon organisation syndicale des précisions sur l'un de vos articles intitulé « Impôts : la France championne du monde des effectifs et du nombre de trésoreries ».

Tout d'abord, je pense que vous êtes fâché avec les chiffres. La Creuse compte exactement 23 trésoreries et deux hôtels des impôts soit 25 structures. Non pardon 24 sites différents, la trésorerie d'Aubusson se trouve dans le seul hôtel des finances du département. Nous sommes donc loin de votre chiffre annoncé de 44 et qui n'aurait pas bougé depuis un siècle. **C'est une première erreur.**

Vous dites, en parlant de certains maires, qu'il n'est pas question « de toucher à un seul de ces bureaux » et vous citez les maires des communes d'Aubusson, de Guéret et de celui de Pontarion qui « se bagarrent aux cotés des syndicats pour préserver les services publics en milieu rural ». Vous ignorez certainement que la trésorerie de **Pontarion a été supprimée** et regroupée avec celle d'une commune voisine et donc qu'elle n'existe plus (comme 4 autres trésoreries). **C'est une deuxième erreur.**

Les élus ne se sont pas battus aux cotés des syndicats. **Une troisième erreur.** Ils se sont mobilisés à travers des démissions collectives (c'est quand même mieux de le préciser) et surtout aux côtés du collectif de défense des services publics de la Creuse. Ce collectif regroupe des organisations syndicales (dont la CGT), des partis politiques, des collectifs locaux de défense des services publics, des citoyens...Je vous rappelle que cette mobilisation a débouché sur la manifestation du 5 mars 2005 à Guéret, manifestation sous la neige où près de 7 000 personnes venues de la France entière se sont retrouvées.

Vous semblez avoir une méconnaissance totale du sujet. Si vous aviez pris contact avec mon organisation syndicale, nous aurions pu vous éclairer.

Vous affirmez par ailleurs, que le ministère des finances « continue de faire cohabiter une double administration fiscale ». Vous laissez supposer dans l'esprit des gens que tous les fonctionnaires de ce ministère (150 000 d'après vous) calculent et recouvrent l'impôt. Encore une ignorance (cela commence à faire beaucoup). **Quatrième erreur.** Vous devez certainement savoir que les agents de la Direction générale des impôts calculent l'impôt (l'assiette) et que ceux de la Direction Générale de la Comptabilité Publique le recouvrent. C'est un principe essentiel de finances publiques qui est celui de la séparation assiette et recouvrement. Le système administratif fiscal français peut de prime abord paraître complexe, mais il a été garant depuis bientôt 50 ans (décret du 29/12/62 portant règlement général sur la comptabilité publique) de l'exactitude et de la sincérité des comptes de l'État et des administrations publiques ainsi que de la probité des comptables publics.

Tous les agents de la Direction Générale de la Comptabilité Publique ne sont pas affectés au recouvrement de l'impôt. Je vous rappelle quelques missions de cette direction que vous n'ignorez sûrement pas : (suite page 5)

(suite de la page 4)

- Recouvrement des produits de l'État
- Secteur public local
- Divers.....

Je vous laisse le soin de trouver et de calculer le nombre approximatif d'agents affectés à ces différentes tâches.

Quand on cite des chiffres, autant citer les bons ! Ils sont par ailleurs vérifiables et figurent dans les contrats annuels de performances des directions. Vous participez à cette campagne de désinformation qui s'intègre totalement dans le discours populiste ambiant qui vise à porter atteinte à la crédibilité des fonctionnaires et au rôle des services de l'État. Je condamne au nom de mon organisation syndicale les propos de votre article.

Guéret le 20 juin 2007

## **A noter sur les Agendas:**

Formation syndicale Niveau 1 - du 17 septembre au 21 septembre - Ce stage s'adresse à tous les syndiqués. Dépôt des demandes : 1 mois à l'avance.

Journées d'étude - les 15 et 16 octobre - Thème : La feuille de paie. Ouvertes en priorité aux élus DP - CE

Assemblée générale de l'Union Départementale - le 18 octobre -  
Ordre du jour : Les Prud'hommes

## Elections Pognon Genève : Délégation Unique

|                  | Titulaires   |         |        |  | Suppléants |
|------------------|--------------|---------|--------|--|------------|
| Inscrits         | 50           |         |        |  | 50         |
| Votants          | 49           |         |        |  | 49         |
| Blancs et nuls   | 13           |         |        |  | 9          |
| Exprimés         | 36           |         |        |  | 40         |
| <b>Liste CGT</b> |              |         |        |  |            |
| TITULAIRES       | Marsaleix C. | 36 voix | 100%   |  |            |
|                  | Depalle K    | 26 voix | 72,22% |  |            |
| SUPPLEANTS       | Chabeaudy C. | 33 voix | 82,50% |  |            |
|                  | Fayard D.    | 35 voix | 87,50% |  |            |

## **HEURES SUPPLEMENTAIRES : ATTENTION A L'ARNAQUE**

« Travailler plus pour gagner plus ». C'est ce slogan que le gouvernement prétend mettre en œuvre dans son projet de loi sur les heures supplémentaires. En fait, le projet est aux antipodes des aspirations des salariés et des besoins du pays.

### **Ni volontariat, ni gain réel de pouvoir d'achat**

- ☛ l'employeur décide de qui fait ou ne fait pas des heures supplémentaires, les salariés ne peuvent ni les exiger ni les refuser.
- ☛ rien n'est prévu pour faire reculer les pratiques illégales par lesquelles de nombreux salariés sont contraints à des heures supplémentaires non déclarées et souvent non payées
- ☛ le gain de pouvoir d'achat est illusoire et de courte durée : quelques euros immédiats vite repris par le blocage du salaire de base auquel seront encouragés les employeurs, et par les augmentations de dépenses de santé (déremboursements, franchises) et d'impôts (tva sociale) qui devront compenser l'affaiblissement des ressources de la protection sociale qui découle de ce projet.

### **Encore plus injuste pour les plus bas salaires**

- ☛ les allègements de cotisations et de contributions fiscales seront d'autant plus faibles que les salaires sont plus bas, ils aggraveront les inégalités
- ☛ les temps partiels ne pourront pas accéder au temps plein (seulement 10% du temps prévu au contrat de travail pourra faire l'objet d'heures supplémentaires)
- ☛ les salariés précaires et en contrats temporaires ne sont pas concernés
- ☛ de très nombreux salariés travaillant dans des branches et entreprises où des accords prévoient des majorations pour heures supplémentaires inférieures à 25%, voire un déclenchement de celles-ci au-delà du temps légal resteront écartés de l'essentiel de la mesure. Ce sont très souvent les salariés qui ont les temps de travail les plus longs et les salaires les plus bas.

Dans ces conditions, les demandeurs d'emploi resteront sur le carreau.

- Dans une Tpe, si un salarié payé au SMIC effectue 4 heures supplémentaires/semaine, la SS devra verser 5.5€ à son employeur à la fin du mois.
- Pour une entreprise de 50 salariés, faire faire 3 heures supplémentaires/semaine à chaque salarié revient à supprimer 4 possibilités d'embauche.

## Le 23<sup>ème</sup> Congrès départemental du syndicat CGT FAPT (PTT) de la Creuse s'est déroulé les 12 et 13 Avril dernier.

*Les délégués ont pu durant 2 jours aborder les thèmes suivants :*

*- L'Europe des profits au service du capital – Les restructurations des territoires et la casse des Services Publics qui les accompagne – Les retraites et la protection sociale. Ces évolutions tournent le dos à l' Europe sociale dont nous avons besoin..*

Dans notre département, les missions de Services Publics sont abandonnées. On a pu s'apercevoir des manquements lors de l'épisode neigeux de l'hiver dernier. L'interaction de services essentiels, délocalisés hors département pour des raisons de rentabilité, ne peut satisfaire une population qui a de par sa composition et de sa très forte ruralité des besoins importants de solidarité et de péréquation.

Concernant les retraites, depuis la réforme, la CGT considère que le dossier n'est pas clos. Les inégalités se creusent toujours aux dépens des plus défavorisés. Le débat doit être porté au niveau du financement des régimes. Notre système de santé qui est également dans le collimateur du gouvernement. La CGT affirme que l'accès aux soins pour tous est un droit fondamental. Seuls, un véritable plan de développement de l'emploi, la taxation des revenus du capital et l'abandon des aides aux entreprises (+ de 60 milliards en 2005) permettraient de redonner de la vitalité aux finances de la Sécurité Sociale.

La Poste et France Télécom, fleurons des années 70/90, n'assurent plus leurs missions historiques. C'est la conséquence directe de la déréglementation initiée par la loi Rocard –Quilles de 1991.

France Télécom, supposée être un opérateur public est gérée comme une entreprise privée qui a fait disparaître en moins de dix ans plus de 50% des emplois dans notre département, au détriment du haut débit, de l'entretien quasi-inexistant du réseau et de la couverture totale des mobiles.



Manifestation devant la Poste de Guéret

A la Poste, la modernisation, la séparation des activités, la fermeture de bureaux, la transformation de certains en agence postale communale, l'orientation de la stratégie vers toujours plus de productivité et de rentabilité, l'arrivée de la Banque postale ne font qu'empirer les conditions d'accès de la population à ses services. Les agents pour qui la mobilité s'impose sont en proie à un stress et mal vivre grandissant tout comme d'ailleurs les agents de France Télécom de notre région pour lesquels une expertise menée par un cabinet indépendant a donné des résultats accablants pour l'entreprise à tel point que les médecins de prévention ( salariés de France Télécom ) ont démissionné devant la fin de non-recevoir de l'entreprise qui refuse d'admettre la souffrance au travail dans ses services.

La CGT FAPT de la Creuse refuse cette dérive libérale qui va à l'encontre de la santé d'un pays et fera tout pour inverser la tendance.

Les délégués décident de tout mettre en œuvre pour imposer une autre logique de développement et de réappropriation des services publics:

Ils refusent le déclin du département et le fatalisme inculqué et continueront d'alerter les usagers sur l'ensemble des décisions qui vont à l'encontre de leurs intérêts.